



La porte-parole du président du Parti camerounais pour la réconciliation nationale estime que le directeur général de la sûreté nationale aurait dû régler le problème de Cni avant celui des passeports.

Face à la presse le 07 juillet dernier, Anne Féconde Noah n'a pas eu besoin de chausser les godasses pour tacler sévèrement Mbarga Nguélé. Elle s'insurge contre le fait que le directeur général de la sûreté nationale (Dgsn) ait trouvé une solution efficace au problème de disponibilité à temps des passeports tout en délaissant la problématique des Cni.

Regrettant que le mouvement « hashtag Je veux ma Cni » lancé par ses soins en janvier 2021 n'ait pas produit des résultats escomptés 07 mois après, elle se dit dépasser de constater que la Dgsn a plutôt mis un accent particulier sur la fabrication des passeports. « Nous découvrons que la Dgsn est capable de moderniser ses services. Nous la félicitons. Mais ça nous semble injuste et déséquilibré que, face à un plus grand nombre de citoyens qui ont besoin de Cni, la Dgsn mette la priorité sur la fabrication des passeports », s'indigne-t-elle. Et d'ajouter, « nous pensons qu'il aurait été plus honnête et pertinent de traiter ces deux questions simultanément sinon de traiter prioritairement celle des Cni. Car il faut se rappeler que le passeport c'est un document de voyage alors que si vous n'avez pas de Cni vous n'êtes pas citoyen ».

Se basant sur les dispositions de la loi en vigueur qui disent qu'à partir de 18 ans on est obligé

d'avoir une Cni et que si on ne l'a pas, on s'expose à des sanctions qui vont de l'emprisonnement au paiement des amendes, elle se pose la question de savoir : comment comprendre qu'un document qui est obligatoire soit traité avec ce qui s'apparente à la négligence alors qu'un document facultatif comme le passeport retient autant d'attention ? De ce questionnement elle souligne que c'est parce que les pouvoirs publics ont fait prévaloir l'intérêt pécuniaire au détriment de l'intérêt humain. « Ça nous laisse penser que le but c'est de renflouer les caisses de l'État puisque la Cni ne rapporte pas autant que le passeport », s'indigne-t-elle.

Puisqu'il est désormais possible depuis le 1er juillet 2021 d'établir et d'obtenir un passeport en 48h, la porte-parole de l'honorable Cabral Libii, questionne la Dgsn sur le montant à déboursier pour bénéficier de la même célérité dans la fabrication des Cni. « Nous posons donc la question à la Dgsn de savoir : vous voulez que les citoyens payent combien pour bénéficier des services à peu près normal s'agissant des Cni ? », S'interroge-t-elle.

Présidence de la République

Elle recommande de ce fait que le délai de fabrication de la Cni soit ramené à 48 jours -puisque le délai actuel de 3 mois qui n'est même pas respecté est beaucoup trop long- parce qu'il y a un certain nombre de vérification qu'il faut faire sur les documents. Mais si ces recommandations n'ont pas un écho favorable, elle promet de porter cette doléance à l'attention du président de la République. « Nous adresserons cette préoccupation à la plus haute instance, la présidence de la République afin qu'elle prenne des mesures et donne des instructions pour que cette préoccupation soit portée au Parlement », annonce-t-elle

Le Messager
